Réception par le préfet : 13/06/2024



C2320-Direction de la gestion des déchets-Service Prévention

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°dB.2024.035

Séance du 13 juin 2024

Avenants de prolongation du marché de fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs

Avenant 1 marché 2020ABA41 relatif à la fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs (roulants et modulos bacs) destinés à la collecte des déchets (lot 1) Avenant 1 marché 2020ABA42 relatif à la fourniture de modulos bacs destinés à la collecte des déchets (lot 2)

Date de la convocation : 6 juin 2024 Date d'affichage : 13 juin 2024 Nombre de membres du Bureau : 17 Nombre de membres présents : 13

PRESIDENT: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier DELAPORTE.

Absents excusés:

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Marc TOURELLE, M. Patrice BERQUET.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 :
- Vu l'article L541-10-3 du code de l'environnement, modifié par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 relative au climat et résilience ;
- Vu les articles L2194-1 5° et L2194-2 du Code de la commande publique relatif aux avenants ;
- Vu le marché n° 2020ABA41 relatif à la fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs (roulants et modulos bacs) destinés à la collecte des déchets (lot 1), notifié le 6 octobre 2020 ;
- Vu le marché n° 2020ABA42 relatif à la fourniture de modulos bacs destinés à la collecte des déchets (lot 2), notifié le 6 octobre 2020 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil Communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, le 6 octobre 2020, avec la société ESE France SA, un marché de fourniture et de service ayant pour objet la fourniture et la gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc décomposé en deux lots :

- marché n°2020ABA41 relatif à la fourniture de bacs roulants et gestion du parc de bacs (roulants et modulos bacs) destinés à la collecte des déchets (lot 1) :
- marché n° 2020ABA42 relatif à la fourniture de modulos bacs destinés à la collecte des déchets (lot 2).

L'échéance de ces deux contrats actuels est fixée au 5 octobre 2024. En parallèle, une relance de ce marché a été effectuée. Au regard du dossier de consultation des entreprises et du travail à fournir pour répondre à cet appel d'offres, il a été jugé nécessaire de laisser un temps de publicité assez long afin d'avoir un grand nombre d'offres et d'assurer leur qualité. Il est estimé que la notification aura lieu après le 5 octobre 2024.

Il convient de constater que le marché actuel sera clôturé avant le démarrage du nouveau marché. Dès lors, une prolongation du délai d'exécution de la prestation est nécessaire afin d'assurer la continuité du service.

Dans une autre mesure et compte tenu des caractéristiques de ce marché, une période de mise en place, appelée « période d'approvisionnement », est nécessaire entre la date de notification et le début des prestations. Cette dernière a pour objectif de permettre aux différents acteurs de ce marché de réaliser toutes les missions essentielles à la bonne mise en place du nouveau contrat, notamment : la récupération du stock de bacs existants, la fabrication des bacs et des autocollants, la prise en main du logiciel de gestion du parc de bacs ECOCITO par le titulaire, etc.

Par conséquent, les deux contrats actuels (lots 1 et 2) doivent être prolongés de 3 mois soit jusqu'au 31/12/2024 de façon à couvrir cette période d'approvisionnement, permettant ainsi d'assurer la continuité de ce service indispensable aux habitants et usagers du service de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Les deux marchés ayant été conclus sans montant minimum et maximum, les présents avenants n'ont pas d'impact financier.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE:

- 1) D'approuver les termes des avenants 1 aux marchés 2020ABA41 et 2020ABA42 passés avec la société ESE France SA relatif à la fourniture et gestion du parc de bacs de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ces deux avenants 1 aux marchés 2020ABA41 et 2020ABA42 relatifs à la fourniture et gestion du parc de bacs de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .